

Réglement du TROC SKI ET EQUIPEMENTS D'HIVER
organisée par l'Apébel, Association de Parents d'Elèves de Bourg en Lavaux

Nous acceptons les articles suivants en BON ETAT :

- skis, snowboards
- luges, patins, raquettes
- casques et protections
- masques, lunettes
- Vêtements (veste, pantalon, combi, gants, bonnets...)
- Chaussures (ski, snowboard, boots)
- autre matériel en bon état

VOUS SOUHAITEZ VENDRE DU MATERIEL

1. **Mettez sur les articles une étiquette** (scotch de carrossier...) avec :
 - Description
 - Taille ou âge.
 - Prix. Fixez un prix de vente abordable. **15%** du produit de la vente sera retenu lors de l'encaissement **pour les membres Apébel** et **20%** pour les **non-membres**.
2. Sur place, nous vous attribuerons un **numéro de vendeur** qui sera à inscrire sur tous vos articles
3. Apportez votre matériel le **Mercredi 31 Octobre 2018 entre 17h30 et 19h30** au Caveau de la famille Blardone, route de Grandvaux 1, Cully
4. Récupérez le produit de la vente et/ou récupérer les invendus le **Samedi 3 Novembre 2018 entre 12h et 13h**.
5. **Attention** : Le matériel non retiré aux heures indiquées (le 1er Novembre de 12h00 à 13h00) sera remis à une oeuvre de bienfaisance.

VOUS SOUHAITEZ ACHETER DU MATERIEL :

Venez l'essayer **Samedi 3 Novembre 2018 entre 9h et 12h** au Caveau de la famille Blardone, route de Grandvaux 1, Cully

IMPORTANT:

Conditions quant à la Bourse aux équipements d'hiver organisée par l'association de parents d'élèves de Bourg-en-Lavaux : Apébel

- Apébel n'effectue aucun contrôle du matériel vendu. Le matériel est vendu par les acheteurs en l'état et sans garantie. Le matériel n'est ni repris ni échangé.
- Apébel et/ou ses membres déclinent toute responsabilité en cas de défaut.
- Apébel et/ou ses membres déclinent toute responsabilité en cas d'accident lors des essais de matériel.
- Les articles déposés restent en tout temps sous la responsabilité du déposant. Apébel décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts, incendie ou autre cas de destruction ou d'altération du matériel déposé.

Tout acheteur ou vendeur déclare accepter ces conditions par son achat ou par la vente.